



N°2023-43

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mardi 20 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, FERRAND Benoît, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERIE Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 8 (CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à KALITA Matthieu, ESSAYAN Martine donne pouvoir à Laurence DU VERGER, HUSSON Serge à BOURGOGNON Henri, MEJAT Yves à JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric à RANC Julien)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 1 (CONTREL Nathalie)

Le secrétariat a été assuré par : PARENTHOEN Yannick

Objet : Dispositif de formation aux premiers secours de niveau 1 pour les jeunes tassilunois âgés de 12 à 25 ans

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture, Sport, Jeunesse, Santé, Animation, Vie Associative du 6 juin 2023 ;

Considérant que la Ville souhaite permettre aux jeunes tassilunois de se former aux gestes des premiers secours afin de pouvoir intervenir auprès des victimes d'un arrêt cardiaque ;

Considérant que le Comité Consultatif Jeunesse sollicite l'implication des jeunes dans l'aide aux premiers secours et leur besoin de formation ;

Considérant que pour faciliter l'engagement des jeunes dans une démarche de responsabilisation citoyenne et solidaire, une à deux séances de formation des jeunes tassilunois âgés de 12 à 25 ans seront organisées chaque année ;

Considérant qu'une session de formation initiale Prévention et Secours Civiques niveau 1 (FI PSC1) dure environ 7 heures pour un groupe de 10 jeunes maximum et sera réalisée par une association de secouristes ;

Considérant que la dépense est estimée à 550 € par session de formation.

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

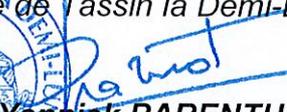
- 1) **APPROUVE** le dispositif de formation aux premiers secours de niveau 1 pour les jeunes tassilunois âgés de 12 à 25 ans ;
- 2) **DIT** que les crédits des dépenses correspondantes seront inscrits chaque à la section fonctionnement du Budget principal de la Ville ;
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette affaire.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 20 juin 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **28 JUIN 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **28 JUIN 2023**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Yannick PARENTHOEN
Secrétaire de séance


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.